

Commune de Prayssac

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juillet 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Prayssac, dûment convoqué le 21 Juillet 2016, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESCAMPS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Claude DESCAMPS, Maire,

M. Christophe ROGER, Mme Céline BERRIÉ, M. Raymond FOISSAC, Mme Fabienne SIGAUD, Mme Catherine CHICQUENOY, M. Michel LACOMBE, Mme Marie Claude MILLET, M. Patrick BROUEL, Mme Dominique PRUNET, Mme Isabelle ANTUNES BOUSQUET, M. Jacques FROMENT, Mme Josiane LAUR, Mme Lucie FAVARETTO, M. Bruno DAVID, M. Frédéric SOUSA et M. Dominique THELINGE.

ETAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION :

M. Robert HARVEY avec procuration à Mme SIGAUD
M. Christophe SOUDE avec procuration à M. THELINGE
Mme Sylviane BERNARD avec procuration à Mme LAUR
Mme Marjorie AUSSENAC avec procuration à M. DESCAMPS

ABSENTS: Mme Elsa SOARES, Jean Pascal MARTIN

OBSERVATION: La procuration de M. Jean Pascal MARTIN ne peut être acceptée car elle n'est pas signée.

VOTANTS= 21

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Dominique THELINGE a été élu secrétaire.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 05 Juillet 2016

Après prise en compte des remarques formulées par M. LACOMBE, le compte rendu du conseil du 05 juillet dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

- *Borne IRVE- Véhicules électriques*
- *Choix maîtrise d'œuvre Rue de la République*
- *Droit de voirie - rectification du tableau*
- *Choix des menuiseries du groupe scolaire*
- *Aménagement Rue de la République*
 - 1- *Fonds de soutien (État): dotation de soutien à l'investissement local et plan de financement*
 - 2- *FAIE (Département) et plan de financement*
- *Aménagement du complexe sportif et de loisirs (rénovation gymnase)*
 - 1- *FAIE (Département) et plan de financement*
- *Questions diverses*

1) Borne IRVE (Installation de Recharge des Véhicules Électriques)

M. Dominique THELINGE présente cette délibération en précisant qu'il s'agit de valider le choix technique de l'installation et de son emplacement, ainsi que le montage financier retenu, tant en investissement qu'en fonctionnement.

L'installation sera une station rapide réalisant une recharge en 20 à 30' selon la puissance du véhicule. Elle comprendra une borne et un module satellite permettant la recharge simultanée de 2 véhicules. Elle sera équipée des 3 types de câble de branchement afin de répondre au besoin de l'ensemble des véhicules commercialisés à ce jour.

Le parking, réservé exclusivement à cet usage, comprendra 3 places disposées en épi, dont une PMR. Début des travaux prévu pour le 4° trimestre 2016.

Le coût d'investissement de l'installation est de 36 700€ HT financé par la FDEL à 25%, l'ADEME à 30%, La Région et le Département à 30% et la commune à 15% soit 5500€ HT.

Les frais opérationnels annuels comprenant la maintenance, le coût des logiciels de gestion (supervision technique et gestion monétique) seront financés à 65% par la FDEL et 35% par la commune, plafonnés à 1200€.

M. THELINGE détaille ensuite la tarification pour les usagers selon qu'ils soient abonnés ou non. Il propose aux élus de leur communiquer le document informatif réalisé par la FDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

2) Choix maîtrise d'œuvre Rue de la République

5 groupements ont soumissionné à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la rue de la République. Le SDAIL a analysé les différentes offres et les a notés selon des critères techniques et financiers en appliquant une pondération de 40% pour le prix de la prestation et de 60% pour les critères techniques.

La commission communale d'appel d'offre, réunie le 18 juillet, a confirmé l'analyse faite par le SDAIL et choisi le groupement "BROICHOT" pour l'attribution de ce marché.

Ce groupement est constitué de:

- Cabinet BROICHOT, Mandataire Architecte
- Atelier PALIMPSESTE, co traitant 1, Architecte paysagiste
- Bureau GETUDE, co traitant 2, bureau d'étude VRD

Le montant de la prestation s'élève à 14 000€ HT, soit 7% du coût global estimé des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

3) Droit de voirie - rectification du tableau

M. Patrick BROUEL, adjoint en charge du commerce, explique qu'il est nécessaire de rectifier les droits de voirie pour les deux commerçants suivants:

- TABAC le Virginie: relève de la catégorie 1, soit 20€ et non 60€ comme indiqué dans le tableau récapitulatif
- Chaussure d'OLT: Madame SERRA n'utilise plus le domaine public pour ces portants, mais uniquement le pas de porte de son magasin (domaine privé) et de ce fait doit être exonéré de droit de voirie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants

4) Choix des menuiseries du groupe scolaire

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres correspondant au remplacement de l'ensemble des menuiseries de l'école maternelle et de la garderie de l'école primaire. La particularité de ce marché était d'avoir une double réponse en terme de matériau employé (Aluminium et PVC) selon un cahier des charges établi, avec la possibilité pour le commanditaire de panacher la solution retenue.

La commission d'appel d'offre, réunie le 25 juillet, a retenu la proposition de l'entreprise Motta.

A noter que cette entreprise propose une économie de 4000€ en réalisant l'isolation des coffres de volets roulants existants plutôt que de procéder à leur remplacement.
Le montant global, hors taxe, de ce marché s'élève à 52 031€

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants

5) Aménagement Rue de la République

5-1) Fonds de soutien de l'État: Dotation à l'investissement local et plan de financement

Mme SIGAUD rapporte à l'assemblée qu'à la suite de la rencontre de la municipalité avec le secrétaire général de la Préfecture du Lot, celui-ci a conseillé d'exprimer une demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation de ces travaux.

M. le Maire indique qu'il a reçu pour cette demande le soutien explicite de Mme ORLIAC, député de la circonscription.

Le montant global des travaux étant de 200 951€, une demande de subvention de 68323€, correspondant à 34% de montant, sera demandée.

Le financement de ces travaux serait assuré selon le tableau ci dessous:

DETR	40 190 €	20%
REGION	10 158 €	5%
Amendes de police	12 008 €	6%
FAIE (Département)	30 143 €	15%
Fonds de soutien (Etat)	68 323 €	34%
Emprunt	40 190 €	20%

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants

5-2) Fonds de soutien du Département (FAIE)

Mme SIGAUD indique que dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la rue de la République, une subvention d'un montant de 15% du coût global des travaux, soit 30 143€, peut être demandée auprès du Département.

Le financement serait assuré selon le tableau ci dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 21 votants

6) Aménagement du complexe sportif et de loisirs (rénovation gymnase)

6-1) Demande de subvention FAIE (Département) et plan de financement

M. ROGER, adjoint en charge des sports, explique que l'opération projetée du complexe sportif et de loisirs doit être décomposée en plusieurs sous opérations (Rénovation gymnase, jeux d'eau, gymnase de plein air, etc...) car les financeurs sollicités ne répondent pas de manière identique selon que l'objet de l'aménagement entre dans leur compétence ou non.

Pour la DETR, il a fallu présenter un dossier de projet global; Par contre, pour l'aide du Conseil Départemental, il faut présenter un dossier spécifique car ce dernier ne peut intervenir que sur la rénovation du Gymnase existant en lien avec la présence d'un collège.

Mme ANTUNES BOUSQUET demande à ce que soit clairement défini le montage du financement de ce projet.

M. le Maire propose de réaliser un tableau synthétique qui reprendra le financement de chaque sous opération et comportera une partie globale agrégeant l'ensemble des financements.

La délibération proposée aujourd'hui concerne une demande de subvention auprès du FAIE (Département) dans le cadre de la rénovation du gymnase; (Montant des travaux 167 000€ => demande de 20% soit 33 400€). Cette opération faisant partie intégrante de l'enveloppe de 617 604€, correspondant à la rénovation du gymnase et de la réalisation du gymnase de plein air.

Vote : 18 Pour et 3 Contre. Délibération adoptée.

7) Questions diverses

7-1 Tarification repas cantine

M. Claude DESCAMPS avise l'assemblée qu'un courrier du Département nous informe qu'il souhaite harmoniser le prix des repas servis dans les collèges de l'ensemble du département. Cette augmentation des tarifs, concernant également les repas servis aux élèves des autres écoles de la commune, a pour objectif de rapprocher progressivement le prix payé du prix de revient réel de ces repas. Cette hausse se fera sur 3 ans selon le tableau suivant;

	Repas servis au college	Repas servis à la maternelle
Tarif actuel	3,08 €	3,08 €
01/01/2017	3,46 €	3,22 €
2018	4,03 €	3,54 €
2019	4,60 €	3,87 €

Mme SIGAUD déplore l'augmentation très forte du prix payé par les familles. Elle explique que cette année scolaire a été très riche pour l'environnement des écoles communales dans lequel les parents d'élèves se sont fortement impliqués et que cette hausse brutale risque de casser la dynamique engagée.

Elle alerte également sur certaines dérogations à la carte scolaire qui ne semblent pas justifiées (Castelfranc, Anglars-Juillac) aux dépens de Prayssac et au profit de Luzech et indique qu'il y a lieu d'être vigilant pour les rentrées prochaines.

7-2 Départ en retraite

M. le Maire avise le conseil du départ en retraite de M. LAGARDE au mois de septembre prochain et que l'ensemble des élus sera convié au pot de départ organisé à cette occasion.

7-3 Co working

Mme SIGAUD présente l'enquête diligentée par la CCVLV sur ce thème en précisant les moyens mis en œuvre.

Il apparaît que PRAYSSAC, par la qualité de ses équipements, a un rôle important à jouer dans cette évolution technologique.

7-4 Intervention de Mme PRUNET concernant le complexe sportif

Mme PRUNET demande que le projet soit soumis au vote de la population au même titre que le projet de vente des terrains de Lagrèze.

M. le Maire répond qu'il s'agit de deux dossiers qui n'ont absolument rien en commun, de nature et de portée totalement différentes.

Mme PRUNET déclare que de nombreux habitants préféreraient que l'argent du complexe sportif soit utilisé pour la rénovation de la piscine.

M. le Maire rétorque qu'aucune subvention ne serait apportée par qui que ce soit pour la rénovation de la piscine, que nous en avons déjà largement débattu et que le dossier est clos.

7-5 Barrage de FLOIRAS

M. LACOMBE indique au conseil que l'arrêté préfectoral autorisant le rehaussement du barrage de Floiras est paru, mais qu'il ne comporte aucune réserve émise par la commune de Prayssac quant aux conséquences probables de l'augmentation du niveau de l'eau.

M. le Maire répond que depuis la prise d'une délibération émettant un avis défavorable à ce projet (avis purement consultatif), aucun élément matériel nouveau n'a été apporté à la mairie.

Il y a deux mois pour réagir et si un plaignant apportait des éléments nouveaux, la mairie est prête à émettre des réserves motivées auprès de la Préfecture.

La séance est levée à 21h40

M. DESCAMPS profite de la réunion pour faire part de la naissance du petit TOM, deuxième enfant de notre collègue Marjorie AUSSENAC et, au nom du conseil municipal, adresse à la maman toutes ses félicitations.